



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 3 juin 2026

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Postulat 03-2026 « Corps de police est lausannois : état des lieux en prévision des besoins futurs et dans le contexte de la remise en question actuelle de la police coordonnée »

Le Conseil communal de Pully,

vu le postulat cité en titre, déposé lors de la séance du 3 juin 2026 par Mme Claudia Gämperle et consorts,
vu la demande de la postulante de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport,

décide

1. de refuser le postulat 03-2026 et de le classer.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le Président

Patrick DU BOIS



La Secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 3 juin 2026